

Info news de Stop Tisa Vaud

Le grand quotidien lausannois d'information de STOP-TISA Vaud*

La Municipalité de Lausanne a reçu en fin de semaine dernière une citation à comparaître par-devant un Tribunal arbitral privé, basé à New York (États-Unis), en lien avec une violation de l'accord TiSA qui lie la Suisse

L'audience, qui se tiendra le 8 novembre prochain, aura lieu exceptionnellement devant le Palais de Rumine à Lausanne, avant la séance du Grand Conseil vaudois. Les commentateurs interprètent cela comme une façon pour le Tribunal arbitral de chercher à « démocratiser » sa sentence en tenant une audience publique à laquelle les Lausannois et Lausannoises pourront assister.

Cette procédure fait suite au dépôt d'une requête d'arbitrage par l'entreprise internationale *Kids Food Inc.*, basée à Minneapolis aux États-Unis. L'entreprise américaine conclut au paiement d'une indemnité de 84 millions de dollars par Lausanne, à titre de compensation et de dommages-intérêts.

Il est en substance reproché à la ville de Lausanne de ne pas soumettre au libre-marché les cantines scolaires se trouvant sur son territoire. La ville est critiquée pour avoir « volontairement et sans scrupule violé plusieurs des

dispositions et principes fondamentaux de TiSA ». Outre la volonté de la commune de conserver l'exploitation

des cantines scolaires, il lui est reproché :

- de favoriser les aliments biologiques et issus du commerce équitable dans les plats offerts aux enfants, en subventionnant la différence de prix avec des produits qui ne seraient pas biologiques ou équitables;
- d'offrir aux familles disposant de peu de moyens des bons équivalant à des repas dans ces cantines scolaires.

La ville de Lausanne met en avant la nécessité sociale et éthique de proposer des aliments sains et équitables à tous les enfants. De son côté, *Kids Food Inc.* conteste ces mesures et souhaite que toutes les cantines scolaires de la ville soient « privatisées » et « rendues à l'économie ». L'entreprise souligne dans ce cadre qu'elle imposera :

- l'utilisation d'aliments OGM afin de réduire les prix d'acquisition des aliments ;
- l'importation de tous les légumes depuis le Brésil « afin de profiter des terres gagnées sur l'Amazonie et de la main d'œuvre bon marché des autochtones » ;

- l'importation de toute la viande d'usines d'élevage en Slovaquie ;

- l'exclusion de tout élève qui ne s'acquitterait pas du prix de son repas.

Kids Food Inc. souligne d'ailleurs que les subventions données par la ville de Lausanne en faveur d'aliments locaux et biologiques violent les droits d'une de ses sociétés sœurs, *WorldFood Inc.*, qui fournirait les légumes brésiliens et la viande de Slovaquie.

La plupart des commentateurs estiment que *Kids Food Inc.* a de grandes chances d'obtenir gain de cause. La Municipalité de Lausanne a d'ores et déjà annoncé avoir provisionné un montant exceptionnel de 50 millions sur son budget de l'année, en coupant dans l'aide au logement ainsi que l'éducation.

L'audience du 8 novembre prochain scellera définitivement le sort des cantines lausannoises et leur reprise, ou non, par *Kids Food Inc.*

*Pour toute information, il est renvoyé au greffe du Tribunal arbitral de New York :
D. Raedler 079/220'45'23*